

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 565

7 mars 2013

SOMMAIRE

3GMC S.à r.l.	27110	Unit Investments S.A., SPF	27075
Alpha Diamond S.A.	27120	VAPC (Lux), S.à r.l.	27078
Alternative Property Income ELP Subco S.à r.l.	27120	Verlaine Private S.A., SPF	27080
Alvogen Lux Holdings S.à r.l.	27120	Villanucci-Moons S.à r.l.	27081
BBA Finance No.6 S.à r.l.	27110	Vodafone Roaming Services S.à r.l.	27077
BBA Luxembourg Finance S.à r.l.	27113	Waalfin Holding S.A.	27091
Frënn vum Uespelter Schloss, a.s.b.l.	27114	Walbot S.A.	27091
Orbis S.A.	27074	Webs Tuning S.à r.l.	27092
Peak 7 S.C.I.	27078	WI-BA-LUX S.à r.l.	27096
Plus Construction S.à r.l.	27075	Wifoka Holding S.A.	27096
P\ L Group Luxembourg Holding S.à r.l.	27081	Wildfire Holding S.A., SPF	27091
P\ L Group Services S.à r.l.	27092	Winer Multiworks Lux S.A.	27096
RGT S.A.	27099	Winsley SA	27098
Riverun S.à r.l.	27096	Wise Investment S.A.	27099
Suite II S.A.	27105	W Lux Toitures s.à r.l.	27081
Tech Data Lux Finance S.à r.l.	27114	WP Equity XI S.à r.l.	27104
Thermo Luxembourg Holding S.à r.l.	27074	Xilco Holding S.à r.l.	27104
Tofane S.A.	27110	Zconsult	27110

Thermo Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.657.900,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 85.261.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 23 janvier 2013

1. L'associé unique prend acte de la démission de:

- Madame Emanuela CORVASCE, demeurant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

- Madame Manuela D'AMORE, demeurant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

de leurs mandats de gérants de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2013.

2. L'associé unique décide de nommer en remplacement des gérants démissionnaires:

- Monsieur Pierre METZLER, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

- Monsieur Laurent GODINEAU, né le 17 juin 1973 à Cholet (France), demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg,

avec effet au 1^{er} janvier 2013 et jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire de la Société en relation avec l'approbation des comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2012.

3. L'associé unique décide encore de transférer le siège social de la Société du 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013016664/25.

(130019620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

—
Orbis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 124.647.

—
L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La Société «ORBIS EUROPE S.A.», ayant son siège social au 16, rue de Nassau à L-2213 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B173220, représentée par ses administrateurs:

la société «A.T.T.C. DIRECTORS SARL», ayant son siège social au 16, rue de Nassau à L-2213 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B59362, représentée par son représentant permanent Monsieur Jean-Pierre VAN KEYMEULEN, administrateur, né le 23 janvier 1952 à Alost, demeurant professionnellement à 16, rue de Nassau à L-2213 Luxembourg,

la société «A.T.T.C. MANAGEMENT SARL», ayant son siège social au 16, rue de Nassau à L-2213 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B59363, représentée par son représentant permanent Monsieur Jean-Pierre VAN KEYMEULEN, prénommée,

Le comparant expose ce qui suit:

1) Il s'est rendu progressivement propriétaire de la totalité des actions de la société anonyme «ORBIS S.A.», avec siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 124.647, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 26 janvier 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 730 du 27 avril 2007,

et dont le capital social est fixé deux millions d'Euros (EUR 2.000.000,-), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

2) L'activité de la Société a cessé.

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, il prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

4) Il désigne comme liquidateur la Société «A.T.T.C. DIRECTORS S.à r.l.», avec siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 59.362 et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation

est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, il assume irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.

- 5) L'actif restant est attribué à l'actionnaire unique.
- 6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.
- 7) Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société.
- 8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.
- 9) Déclaration que, conformément à la loi du 12 novembre 2004, l'actionnaire actuel est le bénéficiaire économique de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: VAN KEYMEULEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62830. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010361/50.

(130011947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Unit Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 30.253.

La Société informe que Monsieur Rusen Ergeç a changé d'adresse professionnelle:

6, rue d'Avalon, L-1159 Luxembourg

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013016675/12.

(130019213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Plus Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 174.404.

STATUTS

L'an deux mille treize, le onze janvier.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,
a comparu:

Monsieur Ion ROMANCIUC, né le 30 octobre 1959 à Soltanesti/Nisporeni (Moldavie), demeurant au 3 rue Haute, B-6791 Athus.

Lequel comparant, ici personnellement présent, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente entre le comparant et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaire de parts sociales une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet les métiers d'entrepreneur de construction et de génie civil; de peintre – plafonnier – façadier; de chaudronnier – constructeur de réservoirs et de pièces en tôle; de décorateur d'intérieur; et d'entrepreneur de terrassement, d'excavation, de canalisation, d'asphaltage, de bitumage – poseur de jointements, ferrailleur pour béton armé, ainsi que toute autres activités commerciales.

La société pourra également procéder à toutes opérations mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui soit de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "Plus Construction S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ (125.- EUR) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Ion ROMANCIUC, prénommé et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Vis-à-vis des tiers la société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2013.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à environ mille euros.

Résolutions de l'associée unique

Et aussitôt l'associée unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi au 4a, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg,
- 2.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

Gérant technique:

- Monsieur Ion ROMANCIUC, né le 30 octobre 1959 à Soltanesti/Nisporeni (Moldavie), demeurant au 3 rue Haute, B-6791 Athus,

Gérante administrative:

- Madame Cristina ROMANCIUC, née le 22 mai 1984 à Soltanesti/Nisporeni (Moldavie), demeurant au 3 rue Haute, B-6791 Athus.

Vis-à-vis des tiers la société se trouve valablement engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle du gérant technique, soit par la signature conjointe du gérant administratif avec celle du gérant technique.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention de la partie constituante sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la personne comparante prémentionnée a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. ROMANCIUC, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 janvier 2013. Relation: EAC/2013/616. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013010372/107.

(130011558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Vodafone Roaming Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 125.883.

En date du 23 janvier 2013, l'associé unique de Vodafone Roaming Services S.à r.l. a décidé:

- d'accepter la démission de M. Joao Couto, avec adresse au One Kingdom Street, Paddington Central, W2 6BY London, Grande Bretagne en tant que gérant de la société avec effet au 22 janvier 2013.

- de nommer M. Stefano Parisse, avec adresse au One Kingdom Street, Paddington Central, W2 6BY London, Grande Bretagne en tant que gérant de la société avec effet au 22 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016678/15.

(130019409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

VAPC (Lux), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 166.457.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 29 janvier 2013 avec effet au 1^{er} janvier 2013

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 29 janvier 2013

1. Monsieur Pierre CLAUDEL a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. Monsieur Ludovic TROGLIERO, administrateur de sociétés, né à Clichy-La-Garenne (France), le 8 juin 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 29 janvier 2013 avec effet au 1^{er} janvier 2013:

- Ancienne situation associée:

WinZip Holdings SGPS. LDA: 597.487 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

	parts sociales
VAPC (Gibraltar) Limited, avec siège social à Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar, enregistrée à Gibraltar sous le numéro 106559	597.487
Total	597.487

Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour VAPC (Lux), S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013016679/28.

(130019314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Peak 7 S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5826 Hesperange, 5, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg E 4.986.

STATUTS

L'an deux mille treize le quinze janvier,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Joseph SCHILTZ, célibataire, né à Luxembourg le 24 juin 1979, demeurant à L-1230 Luxembourg, 42 rue Jean Bertels,
- 2.- Monsieur Pierre Paul SCHILTZ, célibataire, né à Luxembourg le 15 octobre 1983, demeurant à L-5826 Hesperange, 5, rue de Gasperich

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit, les statuts d'une société civile immobilière, qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er} . - Forme et Objet, Dénomination, Siège et Durée

Art. 1^{er} . La société, qui est une société civile particulière, a pour objet exclusif, l'achat et la vente, la détention, la gestion, la location et la mise en valeur de toutes propriétés immobilières situées tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, sans préjudice de toutes mesures susceptibles de favoriser soit directement soit indirectement la réalisation de cet objet.

Art. 2. La société prend la dénomination de "PEAK 7 S.C.I.".

Art. 3. Le siège statutaire et de direction effective de la société est établi à Hesperange

La décision de transférer le siège dans un pays étranger requiert une décision unanime des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital - Parts d'intérêts

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 5.000,- (cinq mille Euros) représenté par 50 (cinquante) parts d'intérêts d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Art. 6. Chaque part d'intérêt confère à l'associé dans le fonds social et dans la répartition des bénéfices, le droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts d'intérêts existantes.

Les associés, dans leurs rapports internes, supportent dans la même proportion les dettes de la société.

Vis-à-vis des tiers, toutefois, les associés seront tenus des engagements sociaux, conformément à l'article 1863 du code civil.

Art. 7. Les parts d'intérêts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts des parts d'intérêts.

Les parts d'intérêts ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément d'associés représentant les trois quarts des parts d'intérêts appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises sous forme d'héritage ou de legs même particulier, soit à des héritiers en ligne directe, soit au conjoint survivant.

Les cessions entre vifs s'opèrent par acte notarié ou sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société par exploit d'huissier ou acceptées par elle dans un acte notarié, conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 8. Chaque part d'intérêt est indivisible à l'égard de la société qui pourra suspendre les droits y attachés tant que l'indivision perdure ou en cas de désaccord entre nu-proprétaire et usufruitier.

Les héritiers et légataires de parts d'intérêts ou les créanciers d'un associé ne peuvent, pour l'exercice de leurs droits, sous aucun prétexte requérir l'apposition de scellés sur les documents, valeurs et biens de la société.

Titre III. - Administration

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui doi(ven)t être associé(s), nommé(s) par les associés.

Le gérant est nommé pour un terme déterminé ou indéterminé. Même nommé pour un terme déterminé, le gérant est révocable à tout moment par décision des associés.

Art. 10. Le gérant est investi des pouvoirs d'administration et de disposition les plus étendus pour la réalisation de l'objet social.

A l'égard des tiers, la société se trouve toujours valablement engagée par la signature du gérant unique ou par les signatures conjointes de deux gérants..

Chaque gérant peut conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Chaque associé a un droit illimité de surveillance et de contrôle concernant les affaires de la société.

Titre IV. - Décision des associés

Art. 11. Les assemblées générales des associés se réunissent à la suite d'une convocation émanant soit d'un gérant, soit de deux associés.

Les avis de convocation contiennent obligatoirement l'ordre du jour.

Les convocations des associés à une assemblée ont lieu au moyen de lettres recommandées à la poste, adressées aux associés, huit jours au moins à l'avance, formalité à laquelle les associés peuvent renoncer.

Un associé peut se faire représenter à une assemblée générale par un mandataire, associé ou non, muni d'un pouvoir spécial.

Chaque part d'intérêt donne droit à une voix aux assemblées, sans limitation.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des votants.

Si toutefois une assemblée générale extraordinaire est appelée à apporter une modification au pacte social, elle n'est régulièrement constituée que si la moitié au moins de toutes les parts d'intérêt sont dûment représentées. La décision requiert une majorité des 3/4 des parts présentes ou représentées.

Les assemblées générales régulièrement constituées représentant l'universalité des associés et les décisions qu'elles prennent valablement obligent tous les associés.

Les délibérations des assemblées sont constatées par des procès-verbaux transcrits sur un registre spécial qui sont signés par les associés présents. Les copies ou extraits à produire sont certifiés conformes par un administrateur.

Titre V. - Année sociale

Art. 12. L'année sociale s'étend du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Titre VI. - Dissolution

Art. 13. Ni le décès, ni l'interdiction, ni la faillite, ni la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un associé ou d'un gérant n'entraînent la dissolution de la société.

Art. 14. En cas de dissolution anticipée de la société ou la liquidation s'opérera par les soins des gérants alors en fonction, sauf décision contraire des associés prise à la majorité simple des voix.

Titre VII. - Divers

Art. 15. Pour tout ce que les présents statuts ne prévoient pas, les articles 1832 et suivants du code civil sont applicables.

Souscription - Libération

Le capital a été souscrit comme suit:

- | | |
|--|---------------------|
| 1.- Monsieur Joseph SCHILTZ | 25 parts d'intérêts |
| 2.- Monsieur Pierre Paul SCHILTZ | 25 parts d'intérêts |

Les parts sociales ont été intégralement libérées par apport en numéraire de sorte que la somme de cinq mille Euros est à la disposition de la société preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et à l'unanimité des voix ont pris la résolution suivante:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée

- Monsieur Joseph SCHILTZ, célibataire, né à Luxembourg le 24 juin 1979, demeurant à L-1230 Luxembourg, 42 rue Jean Bertels,

- Monsieur Pierre Paul SCHILTZ, célibataire, né à Luxembourg le 15 octobre 1983, demeurant à L-5826 Hesperange, 5, rue de Gasperich

2) Le siège social est fixé à L-5826 Hesperange, 5, rue de Gasperich

3) A titre transitoire le premier exercice commencera ce jour et s'achèvera le 31 décembre 2013.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. SCHILTZ, P.P. SCHILTZ, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 17 janvier 2013. Relation: LAC/2013/2296. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010380/109.

(130011841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Verlaine Private S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 164.037.

Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Pour: VERLAINE PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Pour: GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013016680/16.

(130019609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Villanucci-Moons S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 151.929.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013016681/9.

(130019691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

W Lux Toitures s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3862 Schifflange, 56A, Cité Op Soltgen.

R.C.S. Luxembourg B 171.862.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2013016682/11.

(130019325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

P\SL Group Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 174.415.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

DAIA Luxembourg Holding S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here duly represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "P\SL Group Luxembourg Holding S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred "inter vivos" to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by the majority rules set forth in article 16 of the Articles, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and "ad nutum", remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by any two managers.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by any two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by any two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaires"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be)

amongst the qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission ("Commission de Surveillance du Secteur Financier")'s public register."

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

DAIA Luxembourg Holding S.a r.l. here represented as mentioned above, subscribes to 12,500 (twelve thousand five hundred) shares. The shares having been fully paid up in cash, so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is at the disposal of the company.

Description of the contribution

The contribution made by DAIA Luxembourg Holding S.à r.l. against the issuance of shares in the Company is composed of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) in cash.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

- 1) Is appointed as sole manager:

- Mr. Georges Dassonville, born in Falisolle, Belgium, on 2 January 1949, residing professionally at 5 rue Henri Kirpach, L-8237 Mamer, Grand-Duchy of Luxembourg.

The sole manager shall serve for an undetermined duration.

According to article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager.

2) The Company shall have its registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary has set hand and seal in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-et-unième jour de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

DAIA Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici dûment représentée par Mme. Sofia Afonso Da Chao Conde, résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, ayant été paraphée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire de dresser les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Dénomination - Objet - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la Société est " P\SL Group Luxembourg Holding S.à r.l.".

Art. 3. L'objet de la Société est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

(2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

(3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

(4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(5) D'octroyer à toute société holding, filiale, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou à toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un tiers-prêteur des Affiliées);

(6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et

(7) De manière générale, de faire toute chose que la Société juge circonstanciel ou favorable à la réalisation des objets ci-dessus décrits ou à l'un quelconque d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la Ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) par décision adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de même catégorie en proportion de sa participation dans le capital social ou de la catégorie de parts sociales concernée, représentée par ses parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s), et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise selon les règles de majorité établies à l'article 16 des Statuts ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, «ad nutum» et à tout moment, révoquer ou remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la Société dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) «ad hoc» qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation donnée par deux gérants.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion du conseil de gérance se tiendra valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Une convocation spécifique n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance qui se tiendront à l'heure et au lieu précisés dans d'une précédente résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer simultanément.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité des gérants y est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants participant au conseil ou y étant représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par deux gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul et même document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Aucun gérant ne contracte en raison de ses fonctions d'obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite convoquant une assemblée générale et indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles sont prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres inscrits au registre public des réviseurs d'entreprises agréés tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil d'un dixième.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que l'excédent sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription - Paiement

DAIA Luxembourg Holding S.à r.l., ici représentée tel que mentionné ci-dessus, souscrit aux 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales. Les parts sociales ont été entièrement payés par apport en numéraire, de sorte que le montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) est à la disposition de la Société.

Description de l'apport

L'apport fait par DAIA Luxembourg Holding S.à r.l. en échange de l'émission des parts sociales de la Société consiste en la somme de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) en numéraire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (eur 1.500,-).

Résolutions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique :

- M. Georges Dassonville, né à Falisolle, Belgique, le 2 janvier 1949, résidant professionnellement au 5 rue Henri Kirpach, L-8237 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg.

Le gérant unique est nommé pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

2) Le siège social de la Société est établi au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

27091

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que sur demande de la personne comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

En foi de quoi nous, le notaire soussigné, a dressé et timbré à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17960. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013010400/523.

(130011769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Walbot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 173.781.

—
EXTRAIT

En date du 29 janvier 2013, le conseil d'administration a adopté les résolutions suivantes:

L'assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, en tant qu'administrateur délégué à la gestion journalière de la Société pour une durée illimitée, les personnes suivantes:

- Monsieur Marc Kapustin, né le 12 décembre 1952 à Casablanca, Maroc, résidant au 10, chemin du Montillier, CH-1009 Pully.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013016683/15.

(130019848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Waalfin Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 57.449.

Les comptes annuels au 31 janvier 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013016686/10.

(130019796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Wildfire Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.655.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 décembre 2012

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Mr Gerard VAN HUNEN, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

L'assemblée renouvelle également le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013016684/19.

(130019155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Webs Tuning S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5695 Emerange, 3, rue Jean Tasch.

R.C.S. Luxembourg B 158.069.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013016687/9.

(130019401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

P\SL Group Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 174.413.

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

DAIA Luxembourg Holding S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "Sole Shareholder"),

here duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of P\SL Group Services S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated by a deed enacted by Maître Francis Kessler, prenamed, on 21 December 2012, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Company").

II.- That the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company, with a retroactive effect as of 24 December 2012, by an amount of EUR 1,000 (one thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred) to EUR 13,500 (thirteen thousand five hundred Euro) by the issue of 1,000 (one thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 11,500 (eleven thousand five hundred Euro), the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by DAIA Luxembourg Holding S.a r.l. of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase, with a retroactive effect as of 24 December 2012, the share capital of the Company by an amount of EUR 1,000 (one thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred) to EUR 13,500 (thirteen thousand five hundred Euro) by the issuance of 1,000 (one thousand) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 11,500 (eleven thousand five hundred Euro) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), the whole to be fully paid by a contribution in kind made by the Sole Shareholder.

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment, with a retroactive effect as of 24 December 2012, by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the contribution in kind as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through a contribution in kind as described below.

Description of the contribution

The contribution made by the Sole Shareholder, in exchange of the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each in P&SL Group Luxembourg Limited S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 154.692 (the "Contribution").

Valuation

The net value of the Contribution amounts to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro).

Such valuation has been approved by the sole manager of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 24 December 2012, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given.

Managers' intervention

Thereupon intervenes Mr. Georges Dassonville, with professional address at 5 rue Henri Kirpach, L-8237 Mamer, Grand-Duchy of Luxembourg, sole manager of the Company, represented here by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Acknowledging having been previously informed of the extent of his responsibility, legally bound as sole manager of the Company by reason of the Contribution, expressly agrees with the description of this Contribution, with its valuation, and confirms the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- DAIA Luxembourg Holding S.a r.l.: 13,500 (thirteen thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The notary acts that the 13,500 (thirteen thousand five hundred) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 13,500 (thirteen thousand five hundred Euro), represented by 13,500 (thirteen thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each."

No other amendment is to be made to this article at this time.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente-et-unième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

DAIA Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'«Associé Unique»),

ici dûment représenté par Mlle Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, ayant été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de P\SL Group Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social sis au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par acte notarié reçu par Maître Francis Kessler, précité, le 21 décembre 2012, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

II.- Que les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour desquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société, avec effet rétroactif au 24 décembre 2012, d'un montant de 1.000 EUR (mille Euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) à 13,500 EUR (treize mille cinq cents Euros) par l'émission de 1.000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 11.500 EUR (onze mille cinq cents Euros), le tout devant être entièrement payé au moyen d'un apport en nature;

3. Souscription et paiement par DAIA Luxembourg Holding S.à r.l. des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en

conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société, avec effet rétroactif au 24 décembre 2012, d'un montant de 1.000 EUR (mille Euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) à 13,500 EUR (treize mille cinq cents Euros) par l'émission de 1.000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les «Nouvelles Parts»), moyennant le paiement d'une prime globale d'émission s'élevant à 11.500 EUR (onze mille cinq cents Euros) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), le tout devant être payé au moyen d'un apport en nature fait par l'Associé Unique.

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement, avec effet rétroactif au 24 décembre 2012, par l'Associé Unique des Nouvelles Parts et de la Prime d'Emission au moyen d'un apport en nature tel que décrit ci-dessous.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient alors l'Associé Unique, ici représenté par Mlle Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts. L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également soumise au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts aussi bien que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique au moyen d'un apport en nature tel que décrit ci-dessous.

Description de l'apport

L'apport réalisé par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts et du paiement de la Prime d'Emission, est composé de 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune dans P\SL Group Luxembourg Limited S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.692 (l'«Apport»).

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 12,500 EUR (douze mille cinq cents Euros).

Une telle évaluation a été approuvée par le gérant unique de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport datée du 24 décembre 2012, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée.

Intervention des gérants

Intervient alors M. Georges Dassonville, avec adresse professionnelle au 5 rue Henri Kirpach, L-8237 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg, gérant unique de la Société, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Reconnaissant avoir été préalablement informé de l'étendue de sa responsabilité, légalement tenu en tant que gérant unique de la Société en raison de l'Apport, accepte expressément la description de cet Apport, son évaluation, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- DAIA Luxembourg Holding S.à r.l.: 13.500 (treize mille cinq cents) parts sociales, d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

Le notaire acte que les 13.500 (treize mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport ayant été totalement effectué, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 13.500 (treize mille cinq cents Euros), représenté par 13.500 (treize mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.»

Aucune autre modification n'a été faite à cet article à ce moment.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec son augmentation de capital, ont été estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de cette même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 janvier 2013. Relation: EAC/2013/383. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013010403/213.

(130011759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

WI-BA-LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 55, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 107.503.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 31 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016688/10.

(130019982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Wifoka Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.198.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 31 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016689/10.

(130019813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Winer Multiworks Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 30, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 57.349.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013016690/10.

(130019552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Riverun S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 167.215.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the tenth of September.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary public residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Riverun Investments Limited, with registered address at Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, British Virgin Islands here represented by Luxembourg Corporate Company S.A. (duly represented by Mrs Catherine NOENS and Mr Fabio SPADONI as Attorneys-in-Fact A),

itself represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Hanen PRC and Luxembourg, on December 21st and 31st, 2012.

The prenamed proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

- That the limited liability company "Riverun S.à r.l." (the "Company"), with registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, Avenue Charles de Gaulle, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under number B 167.215 has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated February 7th, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 936 dated April 11th, 2012. The articles of association of the Company have not yet been amended since.

- That the issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each, fully subscribed and paid-up.

- That the sole shareholder owns the totality of shares of the Company.

- That the Company's activities have ceased; that the sole shareholder decides in general meeting to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company.

- That the here represented sole shareholder appoints himself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the company are paid. The liquidation report will remain attached to the present deed.

- That the remaining net assets have been paid to the sole shareholder.

- The declarations of the liquidator have been certificated, pursuant to a report that remains attached as appendix, established by C.A.S. Services S.A., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, Carre Bonn, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 68.168, appointed as "commissaire-to-the-liquidation" by the sole shareholder.

- That the liquidation of the Company is done and finalised.

- That full discharge is granted to the managers of the Company for the execution of their mandates.

- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five (5) years at the former registered address of the Company being 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Riverun Investments Limited, avec siège social au Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Luxembourg Corporation Company S.A. (dûment représenté par Madame Catherine NOENS et Monsieur Fabio SPADONI, fondés de pouvoir A),

elle-même ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée à Hanen PRC et Luxembourg les 21 et 31 décembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Riverun S.à r.l." (la «Société»), ayant son social à L-1653 Luxembourg, 2-8, Avenue Charles de Gaulle, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 167.215, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 936 du 11 avril 2012. Les statuts de la société n'ont pas encore été modifiés depuis.

- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1.-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

- Que l'associé unique, possède la totalité des parts sociales de la Société.

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'associé unique, siégeant en assemblée générale extraordinaire prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- Que l'associé unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé. Le rapport du liquidateur reste annexé au présent acte.

- Que l'actif restant est réparti à l'associé unique.

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, établi par C.A.S. Services S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, Carre Bonn, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.168, désigné «commissaire à la liquidation» par l'associé unique de la Société.

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats.

- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le titulaire de la copie du présent acte disposera de tous les pouvoirs nécessaires relatifs aux publications légales et aux formalités.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 janvier 2013. Relation: LAC/2013/928. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010407/107.

(130011811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Winsley SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 148.616.

Les comptes annuels au 30.06.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WINSLEY SA

Société Anonyme

Référence de publication: 2013016691/11.

(130019549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Wise Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 146.591.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire de la société WISE INVESTMENT S.A. tenue en date du 12 janvier 2012 que:

- Me Alexandre CHATEAUX, Avocat, né le 08/08/1979 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon, a été nommé aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2016;

- M. Jean REICHERTS, comptable, né le 01/04/1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2314 Luxembourg, 2a, Place de Paris, a été nommé aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2016;

- la société anonyme de droit luxembourgeois ARIETIS CONSULTING S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B146781, a été révoquée de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat;

- la société anonyme de droit luxembourgeois FID-EUROPE INTERNATIONAL S.A., établie et ayant son siège social à L-2314 Luxembourg, 2a, Place de Paris, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B145543, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de la société ARIETIS CONSULTING S.A., jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2013016692/27.

(130019767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

RGT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.

R.C.S. Luxembourg B 174.378.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend zwölf, den siebzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank MOLITOR, mit dem Amtssitz in Dudelingen, (Großherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

1. Herr Richard REICHMANN, Geschäftsmann, geboren in Geisingen (Deutschland) am 08. August 1954, wohnhaft in Geisingen D-70794 Filderstadt, 18, Reutlingerstrasse.

2. Herr Carlo GIORGETTI, Geschäftsmann, geboren in Luxemburg, am 14. August 1941, wohnhaft in L-1898 Kockscheuer, 26, rue Mathias Weistroffer

3. K3 Invest S.A., Aktiengesellschaft mit Sitz in L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang, (R.C.S. Luxembourg B 171 915), hier vertreten durch sein Verwaltungsratsmitglied Herr Christian THIRY, Geschäftsmann, wohnhaft in L-5657 Mondorf-les-Bains, 8, rue des Vignes.

Welche Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar ersuchen die Satzung einer Aktiengesellschaft, welche sie hiermit gründen, zu beurkunden wie folgt:

Titel I. - Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Unter der Bezeichnung "RGT S.A." wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt. Er darf durch Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist, sowohl in Luxemburg, als auch im Ausland, alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungsnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Gesellschaften, mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen.

Die Gesellschaft kann ihre Geldmittel zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten, Patenten, Marken, Produkte und Muster jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung

und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, Marken, Produkte und Muster, deren Veräusserung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, verwenden, an denen sie beteiligt ist.

Die Gesellschaft kann alle Rechte des geistigen Eigentums, einschließlich der gewerblichen Schutzrechte (Patente, Marken, Produkte, Muster, usw.) und der Rechte an literarischen und, künstlerischen Werken ankaufen, entwickeln und schützen, sowie Lizenzen an den Rechten des geistigen Eigentums vergeben und Rechte des geistigen Eigentums veräußern.

Sie kann desweiteren alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Titel II. - Kapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt sechzig tausend Euro (60.000,- EUR), eingeteilt in sechzig tausend (60.000) Aktien, aufgeteilt in zwanzig tausend (20.000) Aktien der Kategorie A, zwanzig tausend (20.000) Aktien der Kategorie B, und zwanzig tausend (20.000) Aktien der Kategorie C, von jeweils einem Euro (1,- EUR).

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien sind und bleiben Namensaktien.

Am Gesellschaftssitz wird ein Register der Namensaktien geführt, in welches jeder Aktionär Einblick hat, und welches die in Artikel 39 des Gesetzes vorgesehenen Angaben enthält.

Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo das Eigentum einer Aktie ungeteilt, aufgeteilt oder strittig ist, müssen die Personen, welche ein Recht auf diese Aktie beanspruchen, einen einzigen Bevollmächtigten benennen der sie gegenüber der Gesellschaft vertritt. Die Gesellschaft hat das Recht, die Ausübung aller Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis eine einzige Person der Gesellschaft gegenüber als Eigentümer bestimmt worden ist.

Art. 6. Der Verkauf der Aktien eines Aktionärs erfolgt gemäss den folgenden Bestimmungen:

Jeder Aktionär welcher einen Teil oder die Gesamtheit seiner Aktien verkaufen möchte muss den Verwaltungsrat der Gesellschaft mittels Einschreiben, über die Anzahl der zu verkaufenden Aktien und den gewünschten Preis informieren.

Der Verwaltungsrat benachrichtigt, innerhalb einer Frist von fünfzehn (15) Tagen nach Erhalt des geplanten Aktienverkaufs die anderen Aktionäre über den geplanten Aktienverkauf und die Verkaufsbedingungen.

Die Aktionäre verfügen anschließend über eine Frist von fünfzehn (15) Werktagen um den Verwaltungsrat über ihre Kaufabsicht zu informieren, diese Benachrichtigung muss, unter Bedrohung der Nichtigkeit, die Anzahl der Aktien für welche ein Kauf beabsichtigt ist beinhalten, sowie, entweder die Annahme des seitens des Verkäufers vorgeschlagenen Preises, oder die Absichtserklärung des Ankaufs zu einem durch eine gutachterliche Schätzung festgelegten Preis.

Nach Ablauf dieser fünfzehntägigen (15) Frist, versammelt sich der Verwaltungsrat um die Antworten der Aktionäre auf das Verkaufsangebot zu begutachten.

a) Wenn kein Kaufangebot zum vorgeschlagenen Kaufpreis oder zum durch Gutachten festzulegenden Preis eingereicht wurde, verfügt der Verwaltungsrat über eine Frist von zwanzig (20) Werktagen um einen oder mehrere Drittkäufer zum ursprünglich durch den Verkäufer vorgeschlagenen Preis zu finden. Letzterer ist dann verpflichtet diesem Drittkäufer zu den Bedingungen betreffend Anzahl und Preis seines ursprünglichen Angebotes zu verkaufen, unter Vorbehalt dass der Drittkäufer welcher vom Verwaltungsrat bestimmt wurde sich bereit erklärt alle angebotenen Aktien zu kaufen.

b) Wenn ein oder mehrere Aktionäre ihre Absicht erklärt haben zum seitens des Verkäufers vorgeschlagenen Preis zu kaufen, verteilt der Verwaltungsrat die Aktien entsprechend der Beteiligung der Käufer am Kapital der Gesellschaft und unter Beschränkung auf die jeweiligen Anfragen, unter den verschiedenen Käufern. Für den Fall dass ein Restbetrag an Aktien übrig bleibt und einige Aktionäre nicht alle gewünschten Aktien erwerben konnten, so wird das gleiche Aufteilungsprinzip unter diesen Aktionären angewandt, bis die Gesamtheit der Aktien verkauft wurde oder die Gesamtheit der Anfragen befriedigt wurde.

Es wird jedoch ausdrücklich festgelegt dass, für den Fall wo die Gesamtheit der durch den Verkäufer zum Verkauf angebotenen Aktien nicht zugeteilt werden konnten, und ausschliesslich in diesem Fall, kann der Verkäufer die Gesamtheit seines Angebotes zurückziehen, oder den Restbetrag der nicht verkauften Aktien behalten, oder diesen Restbetrag gemäß den unter Punkt c) festgelegten Bedingungen an die Aktionäre verkaufen welche ihr Interesse gezeigt haben zu einem gemäß Gutachten festgelegten Preis zu kaufen. Diesbezüglich, informiert der Verkäufer den Verwaltungsrat über sein Vorhaben innerhalb einer Frist von fünfzehn (15) Werktagen. Nach Ablauf dieser Frist wird angesehen dass der Verkäufer einerseits die Verkaufsangebote angenommen hat und andererseits sein Angebot für den Restbetrag der nicht verkauften Aktien zurückgezogen hat.

c) Wenn kein Aktionär ein Interesse geäußert hat zum seitens des Verkäufers vorgeschlagenen Preis zu kaufen jedoch einer oder mehrere angefordert haben dass der Preis durch Gutachten festgelegt wird oder ein Restbetrag von Aktien zum Verkauf übrig ist gemäss der unter Punkt b) aufgeführten Vorgehensweise, so muss der Verwaltungsrat innerhalb einer Frist von zehn (10) Werktagen einen luxemburgischen Wirtschaftsprüfer beauftragen, welcher gemeinsam bestimmt wird, oder falls eine gemeinsame Bestimmung nicht möglich ist, durch den Vorsitzenden des Instituts der luxemburgischen Wirtschaftsprüfer (Institut des réviseurs luxembourgeois) bestimmt wird.

Innerhalb von einer Maximalfrist von einem Monat, wird der so bestimmte Wirtschaftsprüfer den Verkaufspreis der Aktien aufgrund der Jahresbilanzen der drei letzten Jahre der Gesellschaft bewerten.

Nach Erhalt dieser Bewertung, unterrichtet der Verwaltungsrat den Verkäufer und die betroffenen Aktionäre. Diese verfügen dann über eine Frist von fünfzehn (15) Werktagen um ihre Kauf- und Verkaufsangebote aufrecht zu erhalten.

i. Für den Fall dass der Verkäufer von seinem Verkaufsangebot zurücktritt, so muss jeder anschliessender Verkauf oder jedes Verkaufsangebot das in diesem Artikel beschriebene Verfahren beachten.

ii. Wenn der Verkäufer sein Verkaufsangebot aufrecht erhält, werden die Aktien gemäss ihrer Beteiligung am Kapital und unter Vorbehalt ihrer Anfragen, unter den Aktionären aufgeteilt welche ihre Kaufangebote aufrecht erhalten haben. Für den Fall dass ein Restbetrag an Aktien besteht, so wird auf diesen Restbetrag die gleiche Aufteilungsweise angewandt, bis alle Aktien verkauft wurden oder alle Kaufangebote befriedigt wurden.

iii. Falls schlussendlich ein Restbetrag übrig bleibt oder kein Aktionär sein Angebot aufrecht erhalten hat, verfügt der Verwaltungsrat über eine Frist von zwanzig (20) Werktagen um seitens eines Dritten seiner Wahl, zum durch den Gutachter festgelegten Preis, die seitens des Verkäufers angebotenen Aktien zu verkaufen. Der Verkäufer ist in diesem Fall verpflichtet zu verkaufen, vorausgesetzt der seitens des Verwaltungsrates bestimmte Dritte kauft alle Aktien. Anderenfalls, kann der Verkäufer sein Verkaufsangebot über den Restbetrag zurückziehen und jeder anschliessende Verkauf oder jedes Verkaufsangebot unterliegt dem in diesem Artikel festgelegten Verfahren.

Nach Ablauf dieser Frist von zwanzig (20) Werktagen oder für den Fall dass nicht alle Aktien an den seitens des Verwaltungsrates bestimmten Aktionär verkauft wurden, so darf der Verkäufer seine Aktien an jeden Dritten seiner Wahl verkaufen.

Die Kosten und Honorare des Gutachters entfallen zur Hälfte auf den Verkäufer und zur Hälfte auf die Käufer im Verhältnis zu der Anzahl der gekauften Aktien.

Falls der Verkauf, der Gesamtheit oder eines Teiles der Aktien nicht stattfindet, so werden die Kosten und Honorare des Gutachters folgendermassen aufgeteilt:

- ausschliesslich zu Lasten des Verkäufers, wenn dieser sein Verkaufsangebot nach der Bewertung des Gutachters zurückgezogen hat
- ausschliesslich zu Lasten der Kaufanwärter wenn dieser oder diese ihr Kaufangebot nach der Bewertung des Gutachters zurückgezogen haben und folglich keine Aktie verkauft werden konnte
- zur Hälfte zu Lasten des Verkäufers, zur Hälfte zu Lasten aller Kaufanwärter, wenn nur ein Teil der durch den Verkäufer angebotenen Aktien verkauft werden konnte, die Aufteilung unter den Kaufanwärtern erfolgt entsprechend des Verhältnisses zwischen den Aktien für welche sie sich als Käufer angeboten haben und den Aktien welche tatsächlich seitens dieser Kaufanwärter gekauft wurden.

Die im Rahmen dieses Artikels erworbenen Aktien werden in die entsprechende Klasse der Aktien welche der Erwerber trägt, umklassifiziert.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien erwerben, sofern sie ausreichend verfügbare Reserven für diesen Zweck hat oder wenn der Erwerb auf einer Kapitalreduzierung beruht.

Titel III. - Verwaltung

Art. 7. Die Gesellschaft wird verwaltet von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, die keine Aktionäre sein müssen. Die Mitglieder werden von der Generalversammlung ernannt, die ihre Zahl die Dauer ihrer Mandate, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, bestimmt und die sie jederzeit ohne Angabe von Gründen abberufen kann.

Der Verwaltungsrat setzt sich zusammen aus (i) zwei (2) Verwaltungsratsmitgliedern welche aus einer Liste von Vorschlägen der Aktionäre der Klasse A bestimmt werden, (ii) zwei (2) Verwaltungsratsmitgliedern welche aus einer Liste von Vorschlägen der Aktionäre der Klasse B bestimmt werden, (iii) zwei (2) Verwaltungsratsmitgliedern welche aus einer Liste von Vorschlägen der Aktionäre der Klasse C bestimmt werden.

Diese Klassifizierung und Ernennung der Verwaltungsratsmitglieder muss im Sitzungsprotokoll der betreffenden Generalversammlung festgehalten werden und die Verwaltungsratsmitglieder müssen entsprechend der angehörnden Klasse identifiziert werden.

Der Verwaltungsrat ist nur tagungs- und beschlussfähig wenn mindestens ein Verwaltungsratsmitglied jeder Klasse anwesend und vertreten ist und die Beschlüsse des Verwaltungsrates sind nur wirksam wenn sie mit der Mehrheit der Stimmen der anwesenden und vertretenen Verwaltungsratsmitgliedern gefasst werden, wobei dieser Mehrheit mindestens ein Verwaltungsratsmitglied jeder Klasse angehören muss.

Der Verwaltungsrat kann ebenfalls einstimmig Beschlüsse per Rundschreiben fassen, welche von allen Verwaltungsratsmitgliedern zu unterzeichnen sind (die „Zirkularbeschlüsse des Verwaltungsrates“), wobei die Verwaltungsratsmitglieder ihre schriftliche Zustimmung mittels Fax, E-Mail oder anderer vergleichbarer Kommunikationsmittel auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren getrennten Dokumenten gleichen Inhalts erklären. Die Gesamtheit dieser Rundschreiben bildet das Protokoll, das den Beschluss belegt.

Art. 8. Der Verwaltungsrat wird unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden ernennen. Diese Ernennung erfolgt mit der Mehrheit der Stimmen der anwesenden und vertretenen Verwaltungsratsmitglieder wobei dieser Mehrheit mindestens ein Verwaltungsratsmitglied jeder Klasse angehören muss. Der Verwaltungsrat versammelt sich nach Einberufung durch den Verwaltungsratsvorsitzenden oder nach Einberufung durch zwei Verwaltungsratsmitglieder am in der Einberufung genannten Ort.

Jedes Verwaltungsratsmitglied muss mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem Datum einer Sitzung in Kenntnis gesetzt werden, außer in Notfällen, in welchem Fall die Art dieser Umstände kurz in der Einberufung der Sitzung erläutert werden müssen.

Eine solche schriftliche Einberufung ist entbehrlich, wenn alle Verwaltungsratsmitglieder bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind, und sich als ordnungsgemäß einberufen sowie über die Tagesordnung informiert erklären. Es kann ebenfalls durch eine schriftliche Einverständniserklärung jedes Verwaltungsratsmitgliedes per Original, Fax oder E-Mail, welcher eine elektronische Unterschrift angefügt wurde (die nach luxemburgischem Recht gültig ist), auf die schriftliche Einberufung verzichtet werden. Eine Einberufung für Sitzungen, welche vorher zu bestimmten Zeiten und an bestimmten Orten vom Vorstand festgesetzt wurden, ist entbehrlich.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich durch ein anderes Verwaltungsratsmitglied, das hierzu bevollmächtigt wurde (per Brief, Fax, oder E-Mail, die mit einer nach luxemburgischen Recht gültigen elektronischen Unterschrift versehen ist) bei jeder Verwaltungsratsitzung vertreten lassen.

Die Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrates werden von dem Verwaltungsratsvorsitzenden unterschrieben nach Zustimmung der anwesenden Verwaltungsratsmitglieder (per Brief, Fax, oder E-Mail, die mit einer nach luxemburgischen Recht gültigen elektronischen Unterschrift versehen ist) .

Art. 9. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräußerungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird in allen Angelegenheiten gegenüber Dritten, durch die gemeinsame Unterschrift eines Verwaltungsratsmitgliedes jeder Klasse gebunden.

Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten durch die alleinige Unterschrift einer mit Spezialvollmacht ausgestatteten Person gebunden, wenn die Spezialvollmacht dieser Person durch einen Beschluss des Verwaltungsrates oder durch die gemeinsame Unterschrift eines Verwaltungsratsmitgliedes jeder Klasse erteilt wurde.

Desweiteren wird die Gesellschaft durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes sowie eines Direktors gebunden, unter der Bedingung, dass spezielle Beschlüsse vorliegen über die Unterschriftsberechtigung im Falle der Befugnisübertragung durch den Verwaltungsrat im Rahmen des Artikels 11 dieser Satzung.

Art. 11. Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, welche delegierte Verwaltungsratsmitglieder genannt werden, übertragen.

Er darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen.

Art. 12. Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

Titel IV. - Aufsicht

Art. 13. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernennt. Die Generalversammlung bestimmt außerdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Titel V. - Generalversammlung

Art. 14. Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am 15. des Monats Mai um 11.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Sofern die Gesellschaft einen Alleinaktionär zählt, übt dieser die der Generalversammlung der Aktionäre zufallenden Befugnisse aus.

Titel VI. - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung

Art. 15. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 16. Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Titel VII. - Auflösung, Liquidation

Art. 17. Die Gesellschaft kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre aufgelöst werden. Ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, führen die Liquidation durch.

Titel VIII. - Allgemeine Bestimmungen

Art. 18. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

- 1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2012.
- 2.- Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre 2013 statt.

Zeichnung und Einzahlung

Nach Feststellung der Satzung wie vorstehend erwähnt, erklären die Komparenten, wie folgt zu zeichnen:

- | | |
|--|------------------------|
| 1. Herr Richard REICHMANN, Geschäftsmann,
geboren in Geisingen (Deutschland) am 08. August 1954,
wohnhaft in D-70794 Filderstadt, 18, Reutlingerstrasse, | 20.000 Aktien Klasse A |
| 2. Herr Carlo GIORGETTI, Geschäftsmann,
geboren in Luxemburg, am 14. August 1941,
wohnhaft in L-1898 Kockelscheuer, 26, rue Mathias Weistroffer, | 20.000 Aktien Klasse B |
| 3. K3 Invest S.A., Aktiengesellschaft mit Sitz in L-1524 Luxembourg,
14, rue Michel Flammang, (R.C.S. Luxembourg B 171 915), | 20.000 Aktien Klasse C |
| Total: | 60.000 Aktien |

Alle Aktien wurden voll und ganz eingezahlt, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von sechzig tausend Euro (60.000,- EUR) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr vierzehnhundert Euro (1.400,- EUR) zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verpflichten.

Beschlüsse der Aktionäre

Als dann haben die eingangs erwähnten Personen, welche das gesamte Aktienkapital vertreten, als Aktionäre folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf sechs (6) und die der Kommissare auf eins (1) festgelegt.

Zweiter Beschluss

Als Verwaltungsratsmitglieder werden ernannt:

(i) Verwaltungsratsmitglieder der Klasse A

- Herr Richard REICHMANN, Geschäftsmann, geboren in Geisingen (Deutschland) am 8. August 1954, wohnhaft in D-70794 Filderstadt, 18, Reutlingerstrasse, ebenfalls als Vorsitzender des Verwaltungsrats,
- Frau Sandra REICHMANN, geborene HÖGER, geboren in Kirchheim unter Teck (Deutschland), am 1. August 1965, wohnhaft in D-72622 Nürtingen, 11A, Hohenneuffenstrasse.

(ii) Verwaltungsratsmitglieder der Klasse B

- Herr Carlo GIORGETTI, Geschäftsmann, geboren in Luxembourg, am 14.08.1941, wohnhaft in L-1898 Kockelscheuer, 26 rue Weisstroffer.

- Frau Sylvie GIORGETTI, ohne Stand, geborene GOERTZ, geboren in Metz (Frankreich), am 21. November 1943, wohnhaft in L-1898 Kockelscheuer, 26, rue Mathias Weistroffer,

(ii) Verwaltungsratsmitglieder der Klasse C

- Herr Christian THIRY, Geschäftsmann, geboren in Luxemburg, am 19. März 1952, wohnhaft in L-5657 Mondorf les Bains, 8, rue des Vignes, und

- Herr François THIRY, Geschäftsmann, geboren in Luxemburg, am 20. April 1960, wohnhaft in L-8077 Bertrange, 28, rue du Luxembourg.

Dritter Beschluss

Herr Alain GODAR, Finanzdirektor, geboren in Luxemburg, am 27. August 1957, wohnhaft in L-3502 Dudelange, 2, rue du Stade J.F. Kennedy, wird zum Kommissar ernannt.

Vierter Beschluss

Die Mandate der vorstehend ernannten Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung, welche über das Geschäftsjahr 2017 befindet.

Fünfter Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1524 Luxemburg, 14, rue Michel Flammang.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, 14, rue Michel Flammang, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Signé: Reichmann, Giorgetti, Thiry et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 24 décembre 2012 Relation EAC/2012/17547. Reçu soixante quinze (75,- EUR).

Le Receveur (Signé): Santioni.

Référence de publication: 2013010416/273.

(130011177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

WP Equity XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 169.482.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Le numéro d'immatriculation de l'associé unique de la Société, WP XI International Holdings LLC, doit se lire comme suit:

- 5156030.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

WP Equity XI S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013016693/17.

(130019851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Xilco Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 5.400.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 147.146.

Les comptes annuels pour l'année 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013016695/12.

(130019662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Suite II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 145.447.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of December.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

Is held the extraordinary general meeting of the shareholders of the company "SUITE II S.A.", a société anonyme (public limited company), having its registered office at 3, Avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG, trade register Luxembourg section B number 145.447, incorporated by deed dated 23 March 2009 before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 808 of 15 April 2009 and whose Articles of Association have been amended last time by deed on 13 April 2012 before the undersigned Notary and published in the Memorial C number 1345 of 31 May 2012,

Whose share capital is nine million one hundred thirty one thousand seven hundred euro (EUR 9,131,700) represented by ninety one thousand three hundred seventeen (91,317) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, fully subscribed and paid up.

The meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette (Luxembourg), 5, rue Zénon Bernard,

The chairman appoints as secretary Mrs Maria SANTIAGO-DE SOUSA private employee, with professional address in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard

The Meeting elects as scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, with professional address in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard

The bureau of the meeting having thus being constituted, the chairman declares and requested the notary to state that:

(i) That the shareholder present or represented, the proxy of the represented shareholder, and the number of shares held by it are shown on an attendance list which, signed by their proxy and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

(ii) That it appears from the said attendance list that all the shares representing the total share capital of the Company are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate and decide on all the items on the agenda of which, without the need of prior notice.

(iii) That the the present Extraordinary General Meeting has the following agenda:

1. Transfer of the statutory legal seat, effective place of management and central management from the Grand-Duchy of Luxembourg to Malta, and adoption of the Maltese nationality.

2. Change of the name of the Company from "Suite II S.A." to "SUITE II LIMITED", and complete recast of the Articles of Association to adapt them to the Laws of Malta, in order to provide the Company with the reorganized version of the Articles of Association in accordance with the Laws of Malta that is annexed to the present.

3. Discharge to be given to the resigning Directors and Statutory auditor, and statutory appointments.

4. Designation of Company's representatives that can represent the Company in Luxembourg and in Malta in in all actions and procedures, of administrative, fiscal and other nature, that may be necessary or useful for any act or formality to be accomplished with regard to the transfer of the legal seat.

5. Miscellaneous

The Chairman sets out that the company intends to transfer its statutory legal seat and place of effective management to Malta.

The purpose of the present meeting is to decide on the transfer of the statutory legal seat, place of effective management and central management of the company from the Grand Duchy of Luxembourg to Malta, and in particular at the following address:

VINCENTI BUILDINGS,
28/19 STRAIT STREET,
VALLETTA,
MALTA,

in accordance with the provisions of Luxembourg Law. Furthermore, it is necessary to adjust the Articles of Incorporation of the Company in accordance with the Laws of the country of the new legal seat.

The general meeting of shareholders, consisting of all shareholders, after having considered itself regularly constituted, approves the statement of the Chairman and, after considering the various items on the agenda, after discussion, adopted each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting unanimously RESOLVES to transfer the statutory legal seat, effective place of management and central management of the Company from the Grand-Duchy of Luxembourg to Malta,

and in particular at
VINCENTI BUILDINGS,
28/19 STRAIT STREET,
VALLETTA,
MALTA,

In this context the general meeting of shareholders RESOLVES to adopt the Maltese nationality, without this change of nationality and of legal seat to without the creation of a new juridical or fiscal legal entity,

so that the Company, changing from Luxembourg to Maltese nationality, will now be subject to the Laws of Malta, without prior dissolution since the transfer of legal seat does not imply the winding up of the company for the purposes of commercial law.

Second resolution

The general meeting of shareholders RESOLVES to modify the name of the company from “Suite II S.A.” to “SUITE II LIMITED”, and to proceed to a complete recast of the Articles of Association in order to adapt them to the Laws of Malta, following the content attached to the present deed, provided that all formalities provided by the Maltese law in order to adopt these new Articles of Association are to be completed.

Third resolution

The general meeting of shareholders RESOLVES to accept the resignation of the current Directors, and give discharge to them for the execution of their mandates until this date.

The general meeting also RESOLVES to accept the resignation of the Statutory Auditor, and give discharge to him for the execution of its mandate until this date.

The general meeting of shareholders RESOLVES to appoint the following Directors according to the Maltese Laws, that shall be divided into Class A and Class B Directors, and for a term of 3 (three) financial years ending with the general meeting of the shareholders called to approve the balance sheet financial year ending 31st December 2015:

- Sean Lee Hogan, Class A Director

12 Amathountos
Block B, Flat 34
4531 Mouttagiaka Touristiki
Periohi
Cyprus

British Passport No. 706138090

- Jason Hughes, Class A Director

Stratigou Timagia
Palmeyra Flats, No. 504
3101 Neapolis Area

Limasol

Cyprus

British Passport No. 706653824

- FMS Services SA, Class B Director

3, Avenue Pasteur
L-2311 Luxembourg

registered with the Luxembourg Trade Register under number. B. 101.240

Permanent representative for FMS Services SA:

Mr.Vincenzo Josè Cavallaro

3, avenue Pasteur
L-3211 Luxembourg

The general meeting of shareholders also RESOLVES to appoint Mr. Roberto J Mifsud,

Certified Public Accountant, Auditor, Tax & Management Consultant, professional address at 71, Carmel Street, Sliema SLM 1157, Malta, as statutory auditor for a term of 3 (three) financial years ending with the general meeting of the shareholders called to approve the balance sheet financial year ending 31st December 2015.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders RESOLVES to empower the said Mr. Jason Hughes with the authority to represent the Company in Malta in order to carry out any formalities of administrative, fiscal and other nature, that would be necessary or useful in connection with the transfer of legal seat, and in particular to proceed with the deposit and publication to the competent authorities of the present act, of the articles of Incorporation hereby adopted, any formalities .

Fifth resolution

The general meeting of shareholders RESOLVES to empower Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, or Mrs. Maria SANTIAGO-DE SOUSA, private employee, both with professional address in Esch/Alzette (Luxembourg), 5, rue Zénon Bernard,

acting jointly or individually, with the authority to represent the Company in the Grand Duchy of Luxembourg in order to carry out any formalities of administrative, fiscal and other nature, that would be necessary or useful in connection with the transfer of the legal seat.

Sixth resolution

The general meeting of shareholders RESOLVES to submit the resolutions above to the condition of the actual transfer of the legal seat of the Company and to its registration with the Trade Register in Malta.

Declaration for tax purposes:

The general meeting of shareholders RESOLVES that the transfer of the legal seat will be done without the creation of a new legal entity, neither from a fiscal point of view.

Déclaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version; in case of divergences between the French and the English text, the French version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the appearing parties has signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mil douze, le dix-sept décembre

Par-devant Nous Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SUITE II S.A., ayant son siège social à 3, Avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 145.447, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 23 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 808 du 15 avril 2009, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 April 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1345 du 31 mai 2012,

Au capital social de neuf million cent trente-et-un mille sept cent euros (EUR 9.131.700) représenté par quatre-vingt-onze mille trois cents dix-sept (91.317) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et intégralement libérées.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette (Luxembourg), 5, rue Zénon Bernard,

qui désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette (Luxembourg), 5, rue Zénon Bernard.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette (Luxembourg), 5, rue Zénon Bernard.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que les Actionnaires présents ou représentés, les mandataires des Actionnaires représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence qui, après avoir été signée par les mandataires

et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des Actionnaires représentés après avoir été signés ne varientur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront aussi annexés au présent acte.

(ii) Qu'il résulte de ladite liste de présence que tous les Actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée qui par conséquent est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

(iii) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale du Grand-Duché de Luxembourg vers Malte, et adoption de la nationalité maltaise.

2. Modification de la dénomination de la Société de "SUITE II S.A." en "SUITE II LIMITED", et refonte complète des statuts pour les adapter à la législation maltaise, afin de donner à la société la version coordonnée des statuts, conforme à la loi maltaise, jointe en annexe.

3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes, démissionnaires, et nominations statutaires.

4. Désignation de mandataires avec pouvoirs pour représenter la Société au Luxembourg et à Malte, dans toutes les instances et dans toutes les procédures administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège social

5. Divers.

Madame la Présidente déclare que la société entend transférer son siège statutaire et de direction effective à Malte.

La présente assemblée a pour objet de décider le transfert du siège statutaire, de direction effective et de l'administration centrale de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers Malte, et plus spécialement à l'adresse suivante:

VINCENTI BUILDINGS,
28/19 STRAIT STREET,
VALLETTA,
MALTA,

dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise. De plus il est nécessaire d'ajuster les statuts de la société à la loi du nouveau pays du siège social.

L'assemblée générale des actionnaires, composée de tous les actionnaires, après s'être considérée comme régulièrement constituée, approuve l'exposé de Madame la Présidente et après l'examen des différents points à l'ordre du jour, a pris, après délibération, et par vote unanime et séparé pour chacune des résolutions ci-après, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée DECIDE à l'unanimité, que le siège social statutaire, le siège de direction effective et de l'administration centrale de la Société sera transféré de Luxembourg vers Malte,

et plus spécialement à
VINCENTI BUILDINGS,
28/19 STRAIT STREET,
VALLETTA,
MALTA,

Dans ce contexte, l'assemblée générale des actionnaires DECIDE d'adopter la nationalité maltaise, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle, de façon que la société, changeant de la nationalité luxembourgeoise vers la nationalité maltaise, sera dorénavant soumise à la législation maltaise, sans dissolution préalable puisque le transfert de siège ne comporte pas de liquidation aux fins de la loi commerciale.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires DECIDE de modifier la dénomination de la société de "SUITE II S.A." en "SUITE II LIMITED", et de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation maltaise, et de leur donner la teneur jointe en annexe au présent acte, étant entendu que les formalités prévues par la loi maltaise en vue de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi maltaise devront être accomplies:

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires DECIDE d'accepter les démissions des Administrateurs, et donne décharge à ces derniers pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date d'aujourd'hui. L'assemblée DECIDE également d'accepter les démissions du Commissaire aux comptes, et donne décharge à ce dernier pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date d'aujourd'hui, des mandats de l'actuel gérant.

L'Assemblée générale des actionnaires décide de nommer en conformité avec la loi maltaise les gérant indiqués ci-dessous, divisés en administrateurs de catégorie A et administrateurs de catégorie B, pour un terme de 3 (trois) exercices sociaux prenant fin lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clôturer le 31 décembre 2015, à savoir:

- Sean Lee Hogan, Director de catégorie A

12 Amathountos

Block B, Flat 34

4531 Mouttagiaka Touristiki

Periohi

Cyprus

British Passport No. 706138090

- Jason Hughes, Director de catégorie A

Stratigou Timagia

Palmeyra Flats, No. 504

3101 Neapolis Area

Limasol

Cyprus

British Passport No. 706653824

- FMS Services SA, Director de catégorie B

3, Avenue Pasteur

L-2311 Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg No. B. 101.240

Représentant permanent pour FMS Services SA:

Monsieur Vincenzo Josè Cavallaro

3, avenue Pasteur

L-3211 Luxembourg

L'Assemblée générale des actionnaires DECIDE également de nommer Monsieur Roberto J Mifsud, Certified Public Accountant, Auditor, Tax & Management Consultant, avec adresse professionnelle au 71, Carmel Street, Sliema SLM 1157, Malta, pour un terme de 3 (trois) exercices sociaux prenant fin lors de l'assemblée appelée à statuer sur le comptes de l'exercice à clôturer le 31 décembre 2015.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires DECIDE de conférer à Monsieur Jason Hughes, précité, tous pouvoirs pour représenter seule la Société à Malte, pour effectuer toutes formalités dans toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège, et en particulier pour procéder au dépôt et à la publication du présent acte, et des statuts présentement adoptés, entre les mains de toutes autorités compétentes.

Cinquième résolution

L'assemblée DECIDE de conférer à Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée ou à Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, toutes les deux avec adresse professionnelle à Esch/Alzette (Luxembourg), 5, rue Zénon Bernard,

pouvant agir ensemble ou séparément, tous pouvoirs pour représenter seul la Société au Grand-Duché de Luxembourg dans toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège.

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires DECIDE de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition suspensive du transfert du siège social de la société et de son inscription auprès du Registre de Commerce de Malte.

Déclaration pro fisco:

L'assemblée générale des actionnaires décide que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17584. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013010473/274.

(130011323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Zconsult, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3564 Dudelange, 61, rue Schortgen.

R.C.S. Luxembourg B 153.062.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013016697/10.

(130019703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

3GMC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9746 Drauffelt, 2, Duerefwee.

R.C.S. Luxembourg B 115.139.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013016698/10.

(130019197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

BBA Finance No.6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 653.254.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.315.

Par résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 16 avril 2012, il a été décidé de:

- renouveler le mandat de gérant de M. Victor Elvinger, demeurant au 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg avec effet au 26 novembre 2012 jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés de la Société qui aura lieu en 2013;

- renouveler le mandat de gérant de M. Serge Marx, demeurant au 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg avec effet au 26 novembre 2012 jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés de la Société qui aura lieu en 2013; et

- renouveler le mandat de gérant de M. Daniel Vincent Marcinik, demeurant au 7, Tallowood Lane, Amesbury, MA 01913, Etats-Unis d'Amérique avec effet au 26 novembre 2012 jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés de la Société qui aura lieu en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013016704/19.

(130018649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Tofane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 170.508.

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, lawyer, residing in Luxembourg,

acting as the representative of the board of directors of Tofane S.A., a société anonyme existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 170 508 (the Company),

pursuant to the resolutions of the board of directors of the Company (the Board) dated 4 December 2012, (the Resolutions).

A copy of the minutes of the Resolutions signed ne varietur by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record the following statements:

1. The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 25 July 2012, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - number 2170 of 31 August 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on 29 November 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. The issued capital of the Company is set at one hundred and twenty thousand Euros (EUR 120,000) divided into twelve million (12,000,000) Class B Shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each and each being fully paid up.

3. Pursuant to Article 6.1 of the Articles, the authorised share capital of the Company is set at EUR 200,000,000 (two hundred million Euro) to be composed of 3,000,000,000 (three billion) class A shares and 17,000,000,000 (seventeen billion class B shares), and is divided into class A common voting shares (the Class A Shares) and class B common voting shares (the Class B Shares) each having the same characteristics and rights save as to those differences outlined in the Articles of Association, and each having a nominal par value of one cent (EUR 0.01). In relation to such authorised share capital, the Board has been duly authorised by the Company's extraordinary general meeting of shareholders (held on 29 November 2012) to increase the share capital of the Company.

4. The Board of Directors, in its meeting of 4th December 2012 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article six of the of the articles of incorporation, the board of directors of the said company has decided to suppress the preferential subscription right of shareholders and to increase the capital by an amount of one million nine hundred and twenty-five thousand one hundred and fifty-nine Euro and fifty cent (EUR 1,925,159.50) so as to raise the capital from its present amount of one hundred twenty thousand Euro (EUR 120,000.-) up to two million forty-five thousand one hundred and fifty-nine Euro and fifty Cent (EUR 2,045,159.50) by the issue of one hundred and ninety-two million five hundred and fifteen thousand nine hundred and fifty (192,515,950) new Class B shares with a par value of one Cent (EUR 0.01) each, together with issue premiums in an aggregate amount of four million eight hundred thousand seven hundred and fifty-six Euro eighty-three Cents (EUR 4,800,756.83).

5. The share capital increase of the Company and the issue of 192,515,950 (one hundred ninety two million five hundred fifteen thousand nine hundred fifty) Class B Shares on 4 December 2012 pursuant to the decisions of the Board as set out in the Resolutions has been subscribed to and paid up as follows:

Subscribers	Number of Class B Shares subscribed	Subscription Price
PAI Europe V - 1 FCPR	57,353,389	2,003,751.36
PAI Europe V - 2 FCPR	57,353,389	2,003,751.36
PAI Europe V - 3 FCPR	57,426,160	2,006,293.76
PAI Europe V - B FCPR	20,383,012	712,119.85
Total	192,515,950	6,725,916.33

The contributions in cash so made to the Company by the Subscribers have been allocated as follows:

(i) an aggregate amount of EUR 1,925,159.50 (one million nine hundred twenty five thousand one hundred fifty nine Euro fifty cents) to the nominal share capital of the Company; and

(ii) an aggregate amount of EUR 4,800,756.83 (four million eight hundred thousand seven hundred fifty six Euro eighty three cents) to the premium reserve of the Company.

Evidence of the payment of the total cash contributions referred to above to the Company of a total amount of EUR 6,725,916.33 (six million seven hundred twenty five thousand nine hundred sixteen Euro thirty-three pence) was shown to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

As a consequence of the above increase of the issued share capital and the issue of B Shares, Article 6.2 of the Articles is amended and now reads as follows:

” **6.2.** The subscribed and issued share capital of the Company is set at two million forty-five thousand one hundred fifty-nine Euro fifty cents (EUR 2,045,159.50) and is divided into two hundred four million five hundred fifteen thousand

nine hundred fifty (204,515,950) Class B Shares, with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each and each being fully paid up.

The Class A Shares and Class B Shares may be converted pursuant to Article 7 of these Articles of Association.”

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present increase of capital, are estimated at EUR 4,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinq décembre

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, avocate, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de représentante du conseil d'administration de Tofane S.A., une société anonyme, existant et constituée selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170 508 (la Société),

en vertu des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société (le Conseil) en date du 4 décembre 2012 (les Résolutions).

Un extrait des Résolutions signé ne varietur par la comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être enregistré ensemble auprès de l'administration d'enregistrement.

La comparante, en sa qualité mentionnée ci-dessus, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, passé le 25 juillet 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - numéro 2170 du 31 août 2012. Les statuts de la Société (les «Statuts»), ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 novembre 2012, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2.- Le capital social de la Société est fixé à cent vingt mille Euros (EUR 120.000,-), divisé en douze millions (12.000.000) d'Actions de Catégorie B ayant une valeur nominale de un Cent (EUR 0,01) chacune entièrement libérées.

3.- En vertu de l'article 6.1 des Statuts, le capital autorisé de la Société est fixé à 200.000.000 EUR (deux cent millions d'euros) composé de 3.000.000.000 (trois milliards) d'actions de catégorie A (les Actions de Catégorie A) et 17.000.000 (dix sept milliards) d'actions de catégorie B (les Actions de Catégorie B), ayant une valeur nominale de 0.01 EUR (un centime d'euro) chacune et autorisation du Conseil d'Administration d'émettre des actions dans le cadre de ce capital autorisé. En relation avec un tel capital autorisé, le Conseil a été dûment autorisé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société (tenue le 29 novembre 2012) d'augmenter le capital autorisé de la Société.

4. Le conseil d'administration, en sa réunion du 4 décembre 2012, et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article six des statuts, a décidé de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires de la Société et a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de un million neuf cent vingt-cinq mille cent cinquante-neuf Euros et cinquante Cents (EUR 1.925.159,50) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de cent vingt mille Euros (EUR 120.000,-), à deux millions quarante-cinq mille cent cinquante-neuf Euros et cinquante Cents (EUR 2.045.159,50), par la création et l'émission de cent quatre-vingt-douze millions cinq cent quinze mille neuf cent cinquante (192.515.950) nouvelles actions de catégorie B ayant une valeur nominale d'un Euro Cent (EUR 0,01) chacune, ensemble avec des primes d'émission d'un montant total de quatre millions huit cent mille sept cent cinquante-six Euros et quatre-vingt-trois Cents (EUR 4.800.756,83).

4. L'augmentation de capital de la Société et l'émission de 192.515.950 (cent quatre vingt douze millions cinq cent quinze mille neuf cent cinquante) Actions de Catégorie B le 4 décembre 2012 en vertu des décisions du Conseil telles que dans les Résolutions a été souscrite et payée comme suit:

Souscripteurs	Nombre d'Actions de Catégorie B Souscrites	Prix de souscription
PAI Europe V - 1 FCPR	57.353.389	2.003.751,36
PAI Europe V - 2 FCPR	57.353.389	2.003.751,36

PAI Europe V - 3 FCPR	57.426.160	2.006.293,76
PAI Europe V - B FCPR	20.383.012	712.119,85
Total	192.515.950	6.725.916,33

Le paiement en numéraire ainsi fait à la Société est alloué comme suit:

(i) un montant total de 1.925.159,50 EUR (un million neuf cent vingt cinq mille cent cinquante neuf euros cinquante cents) au compte capital de la Société;

et

(ii) un montant total de 4.800.756,83 (quatre millions huit cent mille sept cent cinquante-six euros quatre-vingt-trois cents) au compte prime de la Société.

La preuve du paiement des montants en numéraire tels que référés ci-dessous, d'un montant total de 6.725.916,33 EUR (six millions sept cent vingt-cinq mille neuf cent seize euros trente-trois cents) a été montrée au notaire instrumentaire qui l'atteste expressément.

En conséquence du l'augmentation de capital ci-dessus et de l'émission d'Actions de Catégorie B, l'Article 6.2 des Statuts est modifié et lit comme cuit:

« **6.2.** Le capital social de la Société est de deux millions quarante cinq mille cent cinquante neuf euros cinquante cents (2.045.159,50 EUR) représenté par deux cent quatre millions cinq cent quinze mille neuf cent cinquante (204.515.950) Actions de Catégorie B ayant une valeur nominale de un cent (0,01 EUR).

Les Actions de Catégorie A et les Actions de Catégorie B peuvent être converties en vertu de l'Article 7 de ces Statuts.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 4.000,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de le même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. ARMSTRONG-CERFONTAINE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59319. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010478/157.

(130011954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

BBA Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 84.258.

Par résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 16 avril 2012, il a été décidé de:

- renouveler le mandat de gérant de M. Serge Marx, demeurant au 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg avec effet au 26 novembre 2012 jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés de la Société qui aura lieu en 2013; et

- renouveler le mandat de gérant de M. Daniel Vincent Marcinik, demeurant au 7, Tallowood Lane, Amesbury, MA 01913, Etats-Unis d'Amérique avec effet au 26 novembre 2012 jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés de la Société qui aura lieu en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013016705/17.

(130018653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Frënn vum Uespelter Schloss, a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-5716 Aspelt, Schoulstrooss.

R.C.S. Luxembourg F 8.342.

Rapport de l'Assemblée Générale extraordinaire du 26 avril 2012

Après débat et différentes remarques formulées par la salle, l'Assemblée Générale donne son accord aux changements proposés (détail ci-après).

- **Art. 4.** L'association aura principalement comme objet de contribuer par tous les moyens à préserver, restaurer, entretenir, présenter, valoriser et exploiter, avec l'aval du propriétaire, le Château d'Aspelt, ses alentours et son contenu actuel et historique, dans un état proche à son état historique.

Toujours sous l'article 4 - Pour pouvoir accomplir son objet social, l'association pourra devenir membre ou s'associer à d'autres sociétés, associations et fondations, acquérir et gérer des immeubles nécessaires ou utiles au fonctionnement de l'association, le tout en respect avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

- **Art. 10.** concernant les cotisations annuelle, la phrase «la cotisation maximale est fixée à 1.000 € par an» sera rajoutée.

- **Art. 13. Point 4.** Sera rajoutée la phrase suivante sur la transmission de l'information; Les résolutions de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des tiers via la publication en ligne sur le site Internet de l'ADCA.

- **Art. 16. 1) Alinéa 2.** rajouter Le PV sera signé par le président ou son remplaçant et le secrétaire du Comité avant d'être communiqué à tous les membres du Comité.

Référence de publication: 2013016708/21.

(130018709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Tech Data Lux Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.420.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the eleventh of January

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED

Tech Data (Netherlands) B.V., une société à responsabilité limitée, having its registered office at Luna ArenA, Herikerbergweg 238, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, The Netherlands, registered with the Kamer va Koophandel under number 33 29 61 07,

here represented by Ms Christelle Friio, private employee, professionally residing at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg by virtue of a power of attorney given privately to her in Amsterdam on 11 January 2013.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (Société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10 August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The purposes for which the company is established are to undertake, in Luxembourg and abroad, financing operations by granting loans to corporations belonging to the same international group to which it belongs itself. These loans will be refinanced inter alia but not limited to, by financial means and instruments such as loans from shareholders or group companies or bank loans.

Furthermore, the company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise,

have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "TECH DATA LUX FINANCE S.à.r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twenty thousand euros (EUR 20,000.-) represented by two hundred (200) shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each, all fully paid-up and subscribed.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum, such revocation to be provided with by prior notice.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the company will be validly committed towards third parties by the joint signatures of two managers, obligatorily one manager of category A and one manager of category B. The Company will be validly committed towards third parties by the sole signature of one category B manager where managers' resolution has been passed mentioning the nature of the transaction. In addition, the Company will be validly committed towards third parties by the sole signature of one category B manager in the case of transaction related to the daily management and ordinary course of business of the Company.

If the managers are temporarily unable to act, the company's affairs can be managed by the sole associate or, in case the company has more than one associate, by the associates acting under their joint signatures.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any manager can participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting hear another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on February 1st and ends on January 31st of each year, with the exception of the first year.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on 31 January 2013.

Subscription - Payment

The appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the two hundred (200) shares by contribution in cash, so that the amount of twenty thousand (EUR 20,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following managers:

Category A Managers:

- M. Scott William Walker, born on July 11, 1973 in Connecticut, United States of America residing at 5350, Tech Data Drive, 33760 Clearwater, United States of America;

- M. Jeffery P. Howells, born on April 6, 1957 in Indiana, United States of America, Executive Vice President and Chief Financial Officer, demeurant 555-15th Avenue NE, St. Petersburg, Floride 33704, United States of America;
- M. Charles Dannewitz, born on March 4, 1955 in Alabama, United States of America residing at 5350, Tech Data Drive, 33760 Clearwater, United States of America.

Category B Managers:

- Ms Polyxeni Kotoula, born on November 30, 1973 in Athens, Greece, professionally residing at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- Mrs Florence, Marie, Anne Rao, born on October 2, 1975 in Troyes, France, professionally residing at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- Mr Jorge Pérez Lozano, born on August 17, 1973 in Mannheim, Germany, professionally residing at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The managers of Category A and Category B are appointed for an undetermined period of time.

2) The address of the corporation is set at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le onze janvier.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

Tech Data (Netherlands) B.V., une B.V., ayant son siège social à Luna ArenA, Herikerbergweg 238, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas, immatriculée au Kamer va Koophandel sous le numéro 33 29 61 07,

Dûment représentée par Madame Christelle Friio, employée privée, demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en vertu d'un procuration sous seing privé lui-délivrée à Amsterdam en date du 11 janvier 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société», et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet d'entreprendre, au Luxembourg et à l'étranger, des opérations de financement en accordant des prêts à des sociétés appartenant au même groupe international auquel elle appartient. Ces prêts seraient re-financés entre autres mais non exclusivement, par des moyens financiers et des instruments tels que des prêts provenant d'actionnaires ou des sociétés du groupe ou des prêts bancaires.

La société peut également réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: «TECH DATA LUX FINANCE S.à.r.l.»

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt mille euros (EUR 20,000,-) représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum, une telle révocation devant être envoyée par écrit au préalable.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique.

Si les gérants sont temporairement dans l'impossibilité d'agir, la société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants, obligatoirement par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. La société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature d'un gérant de catégorie B sur base d'une décision du conseil de gérance prise pour une transaction spécifique. Par ailleurs, la société sera valablement engagée envers les tiers par la signature unique d'un gérant de catégorie B en cas d'opérations en relation avec la gestion journalière de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chacun des gérants peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique (conference-call), vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion d'être en mesure d'entendre les autres participants. La participation à une réunion par ces moyens est équivalent à une participation en personne à cette réunion.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} février et se termine le 31 janvier de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 janvier 2013.

Souscription - Libération

La partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les deux cents (200) parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt mille euros (EUR 20.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Décisions de l'associé unique:

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants:

Gérants de Catégorie A:

- Monsieur Scott William Walker, né le 11 juillet 1973 au Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, demeurant 5350, Tech Data Drive, 33760 Clearwater, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Jeffery P. Howells, né le 6 avril 1957 en Indiana, Etats-Unis d'Amérique, Executive Vice Président and Chief Financial Officer, residing at 555-15th Avenue NE, St. Petersburg, Floride 33704, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Charles Dannewitz, né le 4 Mars 1955 en Alabama, Etats-Unis d'Amérique, demeurant 5350, Tech Data Drive, 33760 Clearwater, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de Catégorie B:

- Madame Polyxeni Kotoula, née le 30 Novembre 1973 à Athènes, Grèce, demeurant professionnellement 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- Madame Florence, Marie, Anne Rao, née le 2 Octobre 1975 à Troyes, France demeurant professionnellement 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Monsieur Jorge Pérez Lozano, né le 17 août 1973 à Mannheim, Allemagne, demeurant professionnellement 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Les gérants de Catégorie A et de Catégorie B sont nommés pour une durée indéterminée.

2) L'adresse du siège social de la Société est fixée au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signe: C. FRIIO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 15 janvier 2013. Relation: LAC/2013/1860. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010483/319.

(130011943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Alpha Diamond S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 31.262.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011, le rapport consolidé de gestion et le rapport du réviseur d'entreprises agréé ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013016819/10.

(130020653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Alternative Property Income ELP Subco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.360.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Alternative Property Income ELP Subco S.à r.l.

Référence de publication: 2013016822/10.

(130019916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Alvogen Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 149.045.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013016825/9.

(130020254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.
